

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
(Technologie forestière (190.B0)  
conduisant au  
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de la Gaspésie et des Îles

*Avril 2008*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Technologie forestière* (190.B0) donné au Cégep de la Gaspésie et des Îles s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de la Gaspésie et des Îles, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 19 juin 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2007<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants, tant anglophones que francophones. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de la Gaspésie et des Îles et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Madeleine Cauboue, professeure en technologie forestière au Cégep de Sainte-Foy, M<sup>me</sup> Marie-Michelle Doiron, conseillère pédagogique au Cégep de Rimouski et M. Michel Rioux, spécialiste en sciences physiques au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Marielle Anne Martinet, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de la Gaspésie est un collège public créé en 1968 avec une section francophone et une section anglophone. Au fil des années, le Centre spécialisé des pêches situé à Grande-Rivière, le Centre d'études collégiales des Îles de la Madeleine et le Centre d'études collégiales de Carleton se sont greffés au Collège. Depuis 1983, le Collège porte le nom de Cégep de la Gaspésie et des Îles. À l'automne 2006, il accueillait 1137 élèves à la formation ordinaire dont 86 élèves au secteur anglophone.

Le Collège offre des programmes préuniversitaires en *Sciences de la nature*, en *Sciences humaines* et en *Arts et Lettres*. En formation technique, 14 programmes, dont un en autorisation provisoire, sont offerts dans les secteurs Administration, commerce et informatique, Agriculture et pêches, Alimentation et tourisme, Électrotechnique, Mécanique d'entretien, Santé, Services sociaux, éducatifs et juridiques ainsi que Foresterie et papier. La présente évaluation porte sur un programme de ce dernier secteur donné à Gaspé aux sections francophone et anglophone : *Technologie forestière* (190.B0). Ce programme, défini en objectifs et standards, est implanté depuis 1999. Il comprend une composante de formation spécifique de 64  $\frac{2}{3}$  unités et une composante de formation générale de 26  $\frac{2}{3}$  unités. Il comporte un stage, en milieu de travail, réalisé durant l'été suivant la 4<sup>e</sup> session du programme. Dans le cadre de l'alternance travail-études, deux stages additionnels sont également offerts aux élèves; leur participation se fait sur une base volontaire.

De l'automne 1999 à l'automne 2003, période de référence pour l'autoévaluation, les inscriptions en première année ont diminué passant de 40 à 12 élèves. Plus de 85 % de la clientèle est masculine. À l'automne 2006, 19 francophones et 14 anglophones étudiaient dans le programme. Au secteur francophone, le Collège comptait quelques élèves en provenance de l'Île de la Réunion alors qu'au secteur anglophone, six élèves provenaient des provinces maritimes particulièrement du Nouveau-Brunswick. Le corps professoral est constitué de dix-sept personnes dont dix du Département de technologie forestière et sept des disciplines contributives : mathématiques, biologie, administration et informatique. Plusieurs professeurs enseignent aux deux secteurs.

Dans le contexte du projet *Cégeps en réseau*, une entente a été convenue avec le Cégep de Baie-Comeau eu égard à l'expérimentation de nouvelles méthodes pédagogiques selon un mode de télé-enseignement. Une autre entente a été conclue avec le Collège Héritage afin d'offrir en anglais, lorsque la demande le justifie, une première année de formation en foresterie en Outaouais; selon le modèle, les deuxième et troisième années d'études devraient s'effectuer à Gaspé. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles dispose d'une forêt

d'enseignement et de recherche de 240 hectares située à une quinzaine de kilomètres du Collège. Enfin, il fait partie du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne, un organisme à but non lucratif, qui vise à accroître la contribution des ressources forestières au développement économique régional. Cet organisme permet à des enseignants du programme de mener des recherches en foresterie.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

Les travaux relatifs à l'autoévaluation du programme *Technologie forestière* se sont amorcés avant la demande faite au Collège, par la Commission, eu égard à l'évaluation d'un programme d'études. Le Département de technologie forestière souhaitait ainsi examiner, de façon plus formelle, la perception des employeurs par rapport au programme, l'apport des disciplines contributives et les modes de recrutement des élèves. C'est donc à l'automne 2003 que le Collège a procédé à la mise en place d'un comité d'évaluation constitué de sept personnes provenant de la Direction des études et du site de Gaspé dont quatre enseignants du Département de technologie forestière. L'ajustement du programme aux besoins du marché du travail a constitué une préoccupation majeure lors des travaux du comité d'autoévaluation qui se déroulés de janvier 2004 à février 2006. Quatre critères ont été retenus par le comité aux fins d'analyse : la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme ainsi que l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières. Par la suite, il a défini un devis et ciblé des objets d'évaluation en fonction des quatre critères retenus. Il a aussi élaboré des questionnaires destinés aux entreprises et aux élèves. Les trois cohortes d'élèves inscrits au programme ont été sollicitées de même que 150 employeurs œuvrant dans le domaine forestier en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick. Selon ses pratiques habituelles, le Collège a choisi d'interroger ses sortants, au regard de la pertinence du programme, lors de l'opération relance de février 2004. Outre les enquêtes, auprès des employeurs et des étudiants, d'autres sources ont été utilisées, notamment les rencontres et les échanges avec les départements des disciplines contributives et les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le « Portrait du programme » issu du système d'information du Collège et une analyse statistique des données du système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC) sont venus compléter l'information. Les autres enseignants du programme ont également été consultés tout au long des travaux du comité. Bien que les questionnaires aient permis de colliger des données relativement à la valeur des méthodes pédagogiques et à l'évaluation des apprentissages, ces deux critères n'ont pas été explicitement retenus par le Collège dans son analyse.

La Commission estime que l'analyse des données résultant des enquêtes aurait pu être davantage approfondie. L'ensemble du programme a été touché par l'évaluation. Cependant, l'analyse des données a principalement porté sur la formation spécifique. En formation générale, le Collège a analysé les taux de réussite et interrogé les élèves sur son efficacité. Dans son plan d'action, il a inclus des mesures à ce chapitre.

## **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

## **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et de la société.

Des liens étroits existent entre le Département de technologie forestière et l'industrie permettant ainsi au Collège d'obtenir rapidement des informations sur les besoins du marché du travail et d'adapter son programme en conséquence. Le corps professoral est particulièrement engagé dans le milieu forestier régional, notamment par la participation des enseignants à des activités professionnelles dans le domaine forestier, par leur implication dans les activités d'organismes forestiers corporatifs de la région ou dans les activités de formation continue en foresterie ou dans des projets de recherche, entre autres, avec le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne.

Ces diverses activités ont des retombées positives sur le programme, car plusieurs enseignants adaptent leur contenu de cours et leur enseignement à la lumière des observations faites ou des données obtenues du marché du travail. Cependant, la Commission a constaté lors de la visite que le réinvestissement, dans le programme, de ces données en provenance du monde du travail se fait plutôt par des échanges entre des enseignants et est en quelque sorte laissé aux initiatives personnelles de chacun. Afin de s'assurer que tous les enseignants concernés puissent apporter, selon une approche concertée, les ajustements requis, la Commission invite le Collège à mettre en place des moyens permettant d'analyser les informations provenant du marché du travail, de déterminer leurs impacts sur le programme, et ce, afin de maintenir sa pertinence.

Par ailleurs, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a conclu des ententes avec l'Université du Nouveau-Brunswick localisée à Fredericton ainsi que l'Université de Moncton en ce qui concerne l'établissement de passerelles permettant aux élèves qui poursuivent des études universitaires de se voir reconnaître des acquis. Lors de la visite, la Commission a relevé que plusieurs élèves souhaitaient poursuivre à l'université et bénéficier des ententes établies par le Collège.

De par leur engagement dans l'industrie forestière environnante, les enseignants restent en contact avec les diplômés. Outre l'opération relance effectuée tous les deux ans qui comporte, lorsque le programme est en processus d'évaluation, une question supplémentaire portant sur la pertinence, le Collège ne dispose pas de mécanismes de liaison avec ses diplômés. La Commission *suggère* au Collège de mettre en place des mécanismes de liaison avec les diplômés, et ce, afin de permettre l'identification des améliorations à apporter au programme.

Lors de l'implantation du programme en objectifs et standards, en 1999, en vue de répondre aux besoins de l'industrie locale, le programme a été orienté principalement sur la récolte et l'utilisation des bois. Cependant, l'évolution de l'industrie forestière, la réalité régionale et les résultats de l'enquête auprès des employeurs ont amené le Collège à réorienter le programme vers l'aménagement intégré des ressources, leur développement durable et une approche écosystémique dans un contexte de conservation de la biodiversité. Ces nouvelles orientations ont conduit à l'élaboration d'une nouvelle grille de cours ainsi que de nouveaux plans-cadres et plans de cours dont l'implantation a débuté à l'automne 2006. Ces derniers prennent en compte les besoins exprimés par les employeurs au regard de la bonification de certains éléments dans les cours, particulièrement en ce qui a trait à l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier. La Commission note la rapidité avec laquelle le Collège a su adapter le programme aux nouvelles orientations locales et aux besoins identifiés. Elle encourage le Collège à maintenir ces enquêtes auprès des employeurs, et ce, afin de suivre l'évolution de la profession ainsi que les perspectives d'emploi pour les technologues forestiers dans leur domaine d'études.

Selon l'enquête menée par le Collège, en 2004, auprès de ses sortants de l'automne 2002, de l'été et de l'hiver 2003, ces derniers ont trouvé de l'emploi dans le domaine forestier. Six de ces sortants détenaient un DEC. Par ailleurs, la Relance au collégial, réalisée par le MELS, démontre que la situation de ce programme pour l'ensemble du Québec, eu égard au placement des diplômés est difficile.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

La Commission constate que la grille de cours ainsi que la table de correspondance, établissant les liens entre les compétences du devis ministériel et les cours, démontrent que tous les objectifs du programme sont pris en compte, et ce, tant pour le secteur francophone qu'anglophone. Cependant, les plans de cours ne témoignent pas toujours très

clairement de la prise en charge de l'ensemble des éléments de compétences dans les cours. Le Collège est à revoir ses plans-cadres et ses plans de cours. La Commission a examiné les plans de cours relatifs à la première année du programme, implantés depuis l'automne 2006. Ces derniers sont plus éloquents au regard de la prise en compte de l'ensemble des éléments de compétence. La Commission invite le Collège à poursuivre ses actions en ce sens.

À l'instar du Collège, la Commission a constaté certaines lacunes eu égard à la progression des apprentissages. Elle constate que la nouvelle grille de cours corrige ces lacunes. Le repositionnement des notions d'initiation à la profession et de géomatique en début du parcours de formation permet le réinvestissement de ces apprentissages dans les cours subséquents. De même, les notions liées à la supervision d'équipes de travailleurs ont été concentrées en fin de parcours. Par ailleurs, selon les élèves rencontrés, certains éléments, notamment au regard de la gestion du personnel et de la biologie, faisaient l'objet de répétitions dans les cours. D'après les enseignants, des correctifs ont déjà été apportés dans les nouveaux plans de cours pour la 1<sup>re</sup> année du programme et continueront de l'être dans ceux des années subséquentes.

La Commission remarque que les nouvelles orientations données au programme ne sont pas manifestes dans le profil de sortie. Dans un souci de cohérence, elle estime que le Collège gagnerait à actualiser ce dernier, et ce, afin de rendre compte de la réalité du programme, notamment en géomatique et en aménagement intégré des ressources.

En ce qui a trait à l'apport des disciplines contributives et de la formation générale au programme, la Commission relève les efforts faits par certains départements, notamment en informatique et en biologie, pour arrimer leurs cours aux besoins du programme. Les élèves témoignent de cette adaptation des cours à leur programme, sauf en mathématiques. En formation générale propre, particulièrement en français et en philosophie, les travaux demandés permettent de tenir compte du programme de l'élève. Même si quelques représentants des disciplines contributives participent au comité de programme et que des efforts significatifs sont faits en matière d'adaptation des cours, la Commission considère que l'approche programme est à consolider. Ainsi, la Commission invite le Collège à poursuivre ses efforts en vue de renforcer les liens entre toutes les disciplines dans une optique d'approche programme.

La Commission constate que, jusqu'à présent, le stage était associé à plusieurs compétences du programme, et ce, dans différents domaines d'intervention : la récolte de la matière ligneuse, la remise en production d'un territoire, l'aménagement de forêts privées, la détection et la répression des insectes et des maladies, etc. Or, selon les

enseignants rencontrés, il devenait difficile de couvrir, dans le cadre d'un stage, l'ensemble des tâches d'un technologue forestier œuvrant dans ces différents domaines. La nouvelle grille de cours propose ainsi un stage renouvelé, centré sur une seule compétence du devis ministériel soit l'analyse de la fonction de travail. Lors de son stage, l'élève doit accomplir une ou plusieurs tâches du technicien forestier correspondant au milieu de stage où il se trouve. Le stage se réalise durant la saison estivale suivant la 2<sup>e</sup> année du programme, ce qui permet aux élèves de collecter aisément les données requises pour la rédaction du rapport de stage qui doit être présenté à la 6<sup>e</sup> session. La Commission estime que le stage proposé dans la nouvelle grille de cours corrige à cet égard les faiblesses de l'ancien programme.

L'étude des plans de cours faite par la Commission démontre que ces derniers permettent, exception faite des paramètres relatifs à l'évaluation formative, de bien informer les élèves. Ceux rencontrés lors de la visite ainsi que ceux questionnés lors des enquêtes jugent aussi qu'ils sont bien informés, particulièrement par leurs enseignants, des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. En ce qui concerne l'équilibre de la charge de travail, l'enquête effectuée par le Collège auprès des élèves indique que leur appréciation est un peu moins élevée. Cependant, ceux rencontrés lors de la visite soulignent que la quantité de travail est adéquate, même si la dernière session est un peu plus lourde. Les enseignants expliquent cette situation par le fait qu'en fin de programme, on vise l'intégration des diverses notions, et ce, sous forme de projets d'envergure exigeant davantage de planification. À l'instar des enseignants, la Commission conclut que la nouvelle grille de cours répartit mieux la charge de travail et réserve la dernière session principalement à des fins d'intégration et d'approfondissement.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le programme de *Technologie forestière* au Cégep de la Gaspésie et des Îles se caractérise par l'utilisation importante de l'approche terrain, et ce, grâce particulièrement à l'existence de la forêt d'enseignement et de recherche. Après avoir examiné l'ensemble des plans de cours, la Commission constate que dans la majorité des cours, les laboratoires sur le terrain, sont utilisés en sus de l'exposé magistral, la vidéo et la conférence. Les résultats de

L'enquête effectuée par le Collège auprès des étudiants indiquent qu'ils sont satisfaits de la qualité des méthodes pédagogiques. Lors de la visite, ces derniers ont confirmé que les sorties sur le terrain pouvaient occuper entre 40 % et 50 % du temps de leur grille horaire, particulièrement aux sessions d'automne, où la période est plus appropriée pour ce faire. L'utilisation importante de la forêt d'enseignement et de recherche suscite la motivation des élèves et favorise l'intégration des apprentissages.

Le Collège expérimente avec le Cégep de Baie-Comeau, l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins d'enseignement à distance. Certains cours sont ainsi donnés simultanément, en télé-enseignement, aux élèves des deux collèges, ce qui permet de contrer l'isolement de petits groupes d'élèves et de réaliser des activités pédagogiques nécessitant des discussions ou des échanges entre des groupes d'élèves plus importants.

La Commission note que les méthodes pédagogiques utilisées répondent aux objectifs du programme, qu'elles sont appropriées aux principes de l'approche par compétences, qu'elles favorisent l'intégration des apprentissages et suscitent l'intérêt et la motivation des élèves. La visite a aussi permis d'observer la disponibilité et le soutien personnalisé apportés par les enseignants du programme à chacun de leurs élèves.

La Commission juge que, dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adéquates.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le critère de l'évaluation des apprentissages a fait l'objet de collecte de données, mais non d'analyse de la part du Collège dans le cadre de l'autoévaluation. Les résultats des questionnaires administrés aux élèves indiquent qu'ils sont globalement satisfaits de la qualité des évaluations, mais qu'une attention particulière devrait être portée à la détermination des critères de correction des travaux. Selon leurs propos, lors de la visite, l'évaluation des apprentissages est équitable.

Après examen de tous les plans de cours, la Commission remarque que, dans l'ensemble, l'évaluation des apprentissages se fait à partir d'une épreuve finale écrite ou d'un projet, d'activités pratiques et de tests en cours de session. Dans un très grand nombre de cours, la valeur de l'épreuve terminale est inférieure à 40 %. Qui plus est, au secteur anglophone, l'évaluation est davantage morcelée, de sorte que la note finale est le fruit d'un cumul de

points provenant de multiples exercices d'évaluation. Or, dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), il est stipulé que l'évaluation terminale doit permettre de témoigner du degré d'atteinte de la compétence et que le pourcentage qui lui est accordé ne peut être inférieur à 40 % ni supérieur à 60 %. Toutes les épreuves ne respectent donc pas les dispositions énoncées à ce chapitre. De plus, selon la PIEA, les plans de cours sont vérifiés par le coordonnateur du département et approuvés par la Direction des études. Malgré cela, les plans de cours ne sont pas tous conformes à la PIEA. Aussi, selon cette dernière, les plans de cours doivent faire état des modalités d'évaluation formative et plusieurs plans de cours sont muets à cet égard. Cependant, la visite a permis de réaliser que dans les faits des actes d'évaluation formative précèdent toute activité d'évaluation sommative. Par ailleurs, la qualité de la langue qui, selon la politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA), doit être évaluée dans les travaux écrits, est vérifiée par les enseignants, mais les sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à 10 % de la note, ne sont pas appliquées.

La Commission a aussi étudié les épreuves terminales des cours de la formation spécifique. Elle en conclut que chacune des compétences associées à ces cours fait l'objet d'évaluation. Cependant, ces épreuves ne permettent pas d'attester l'atteinte des objectifs, selon les standards visés puisqu'elles accordent une trop grande importance à l'évaluation des connaissances.

Les modes et instruments d'évaluation diffèrent au secteur francophone et anglophone et ne sont pas tous équivalents. Les propos des enseignants lors de la visite confirment ces observations de la Commission. Selon ces derniers, le contenu des cours est relativement similaire dans les deux secteurs, mais les pratiques d'évaluation diffèrent. Des règles sont prévues à la PIEA eu égard à l'exercice des responsabilités en matière d'harmonisation et d'équivalence des modalités d'évaluation pour les cours d'un programme.

Compte tenu des éléments soulignés précédemment,

*la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour être en mesure d'attester de l'atteinte des objectifs selon les standards visés, de l'équivalence des évaluations entre le secteur francophone et anglophone ainsi que de l'exercice des responsabilités stipulées à la PIEA.*

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

À l'instar des autres collèges du Québec offrant ce programme, le Cégep de la Gaspésie et des Îles connaît des difficultés en matière de recrutement d'élèves. Aussi, pour l'automne 2007, compte tenu du peu de demandes d'admission au secteur francophone, l'admission au programme y est suspendue; il ne sera offert qu'au secteur anglophone.

Les données du SRAM<sup>3</sup> (système PSEP) sur le cheminement scolaire pour la période 1999-2002 montrent que, globalement<sup>4</sup>, la moyenne générale des élèves admis se situe autour de 72 %, tant pour le secteur francophone que pour le secteur anglophone, et est légèrement inférieure à celle du réseau pour ce programme. Le taux de réussite moyen des cours au premier trimestre est semblable à celui du réseau pour le secteur anglophone, mais inférieur pour le secteur francophone. Selon le Collège, le taux d'échec et d'abandon des cours de la formation générale contribue fortement à la diminution des taux de réussite au premier semestre. Le Collège a fait une étude exhaustive de la réussite de chacun des cours de la formation générale, et ce, pour les six cohortes allant de l'automne 1998 à l'automne 2003. Le taux de réussite des cours de la formation spécifique est satisfaisant; il se situe à 86 % et surpasse celui du réseau. Le Collège, conformément à son plan d'action, a pris des mesures pour mieux valoriser la formation générale à l'intérieur des cours de la formation spécifique et pour assurer un encadrement plus serré en première année. La Commission *suggère* au Collège d'évaluer les retombées de son plan d'action à cet égard.

En ce qui concerne la persévérance dans les études, mesurée par le taux de réinscription au troisième trimestre, la Commission remarque que les élèves persistent davantage que ceux du réseau, et ce, tant pour le secteur francophone que pour le secteur anglophone. Quant à la diplomation, elle est globalement analogue à celle du réseau (25,5 %); cependant, une analyse plus fine des données permet d'observer que le secteur anglophone a une performance nettement supérieure à celle du réseau alors que le secteur francophone est à l'inverse.

L'épreuve synthèse de programme est rattachée au cours porteur *Aménagement intégré des forêts 2*. Elle consiste en un plan d'aménagement intégré des ressources comprenant une description des travaux à réaliser sur une période de cinq ans, l'évaluation des coûts, du personnel et du matériel nécessaires ainsi que des procédures pour l'exécution des travaux. La collecte des données se fait à la cinquième session, l'automne étant plus propice que l'hiver aux travaux en forêt, et l'analyse, la rédaction du rapport de même que sa

---

3. PSEP : profil scolaire des étudiants par programme.

4. Le faible nombre d'élèves par cohorte ne permet pas de faire une analyse statistique annuelle valide. L'analyse a ainsi été faite pour une période d'observation donnée et la moyenne pondérée, qui prend en compte la valeur relative de chacune des cohortes, est donc utilisée comme élément de comparaison des différents indicateurs entre le Collège et le réseau.

présentation s'effectuent à la dernière session. Les élèves réalisent la cueillette de données en équipe, mais le plan d'aménagement produit est individuel. Après examen des divers paramètres de cette épreuve, la Commission estime qu'elle a un caractère intégrateur, fait appel aux disciplines contributives et à la formation générale, notamment la biologie, l'administration, l'informatique et le français, qu'elle est aussi en lien avec le profil de sortie et que les indicateurs utilisés pour la correction permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'épreuve synthèse.

### **Le critère additionnel retenu par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières.

#### *L'adéquation des ressources*

Lors de l'autoévaluation, le Collège voulait vérifier l'adéquation des ressources humaines au regard de la mise en œuvre du programme ainsi que les ressources budgétaires requises pour le renouvellement du matériel.

Dans son rapport, le Collège conclut que l'analyse des données lui a permis de démontrer une adéquation entre le niveau de qualification des professeurs et les cours qu'ils ont à donner. Quant aux ressources matérielles, les ressources budgétaires actuelles permettraient le renouvellement des équipements nécessaires à la mise en œuvre du programme.

De son côté, la Commission a pu, lors de la visite, se rendre compte de la nécessaire polyvalence des enseignants, vu le petit nombre d'élèves dans le programme, et de la prise en charge, de façon personnelle et collective, de leur développement professionnel. Leur engagement dans diverses activités professionnelles du milieu en témoigne et leur participation, sur une base régulière, aux projets du Consortium leur permet de maintenir à jour leurs compétences.

En ce qui a trait aux ressources matérielles, la Commission a noté la disponibilité d'une forêt d'enseignement et de recherche pour les élèves du programme. Selon les propos du Collège, les besoins d'équipement établis, lors de l'autoévaluation, seront comblés par des affectations budgétaires au plan d'investissement du Collège.

## **Plan d'action**

Le Collège a produit un plan d'action qui prend en compte les problématiques soulevées. Cependant, le partage des responsabilités n'est pas clairement précisé pour chacune des actions. La Commission prend bonne note des actions déjà amorcées, notamment celles qui portent sur la mise en œuvre de nouvelles orientations au programme, l'implantation d'une nouvelle grille de cours et la révision des plans-cadres et des plans de cours. Bien que le bilan annuel du département rende compte de la prise en charge de leurs responsabilités, la Commission relève, tout comme elle l'a observé dans le plan d'action, de l'imprécision quant au partage de responsabilités. Aussi, elle *suggère* au Collège de préciser l'instance responsable de chacune des actions comprises dans son plan d'action ainsi que celle qui en assure la coordination, et ce, conformément à sa PIEP.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Technologie forestière* du Cégep de la Gaspésie et des Îles est de qualité.

La veille stratégique importante que le Collège exerce sur l'évolution de l'industrie forestière permet d'adapter rapidement le programme aux besoins du marché du travail. La disponibilité d'une forêt d'enseignement et de recherche pour le Département de technologie forestière permettant une approche terrain appropriée au programme et favorisant la motivation des élèves est à souligner. L'engagement et la disponibilité des enseignants ainsi que la qualité du soutien qu'ils apportent aux élèves sont manifestes. Enfin, l'épreuve synthèse a un caractère intégrateur et situe l'élève dans un contexte proche de celui du marché du travail.

La Commission a cependant constaté que des améliorations devront être apportées au programme et c'est dans cette optique qu'elle recommande au Collège de prendre les moyens pour attester de l'atteinte des objectifs selon les standards visés, de l'équivalence des évaluations entre le secteur francophone et anglophone de même que de l'exercice des responsabilités stipulées à la PIEA. La Commission émet aussi des suggestions. Elles ont trait à la mise en place de mécanismes de liaison avec les diplômés, à l'évaluation des retombées du plan d'action propre aux mesures visant à valoriser la formation générale ainsi qu'à la précision des responsabilités dans le plan d'action élaboré dans le cadre de cette évaluation.

Le plan d'action touche l'ensemble des problématiques soulevées lors de l'autoévaluation. Plusieurs actions ont déjà été amorcées par le Département de technologie forestière. La clarification des zones de responsabilités et d'imputabilité devrait en faciliter sa réalisation.

## **Les suites de l'évaluation**

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège de la Gaspésie et des Îles souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il indique également qu'il a déjà entrepris des actions visant à résoudre les problèmes relevés lors de l'évaluation.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente